Cinquante-Unième Année. — N° 58. Le Numéro: 10 centimes. Mercredi 9 Mars 1892

ABONNEMENT

Saumur

Un an . . . . . 25 fr.
Six mois 13
Trois mois. 7

Poste

Un an . . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois. 8

On s'abonne
A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTERATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne..... 20
Réclames, — 30
Faits divers — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne
A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 8 MARS

INFORMATIONS

A LA CHAMBRE

M. Burdeau, qui, par amitié pour M. Constans, fit échouer la combinaison ministérielle Bourgeois, en refusant un portefeuille, vient d'être élu vice-président de la Chambre.

Universitaire renforcé, sectaire hargneux, esprit étroit, professeur prétentieux, orateur verbeux et soporifique, M. Burdeau est bien l'un des spécimens les plus désagréables de la haute cuistrerie. Il lui fallait une férule ; il prendra de temps en temps celle de la Chambre. Ménagera-t-il les pensums ?...

M. Burdeau proclamé vice-président, on vote sur une demande d'urgence en faveur d'un projet de loi relatif aux conseils des prudhommes.

A mains levées, le vote est douteux. On procède à un scrutin ; l'urgence est déclarée à 200 voix de majorité. C'est que le second vote est public, tandis que le premier était anonyme.

La discussion est ouverte. M. Goujon critique le projet qu'il trouve absurde — je ne le contredirai pas — et réactionnaire — ce qui me paraît au moins exagéré.

M. Lagrange, de Lyon, défend la chose. Il aura fort à faire.

AU SÉNAT

Le Sénat, malgré une éloquente opposition de la droite, a adopté le projet Bozerian relatif aux arrêtés préfectoraux agréant les gardes particuliers. Le bon plaisir administratif régnera plus que jamais en province.

Querelles intestines

M. Henri Rochefort a répondu dans l'*Intransigeant* aux affirmations du *Jour*. Qu'il couvre M. Contans d'injures, on le devine. M. Rochefort ne conteste d'ailleurs nullement avoir reçu la visite de M. de Lagrené, de M. Andrieux et de divers autres personnages politiques, mais il nie absolument que M. de Freycinet fut pour la moindre chose dans toutes ces démarches et il insiste sur le fait que l'*Intransigeant* n'a nullement suspendu ni même atténué ses attaques contre le ministre de la guerre. Quant aux documents qui ont servi de bases aux dernières attaques de M. Constans, c'est un des rédacteurs de l'*Intransigeant*, M. Montegut, qui a réussi à se les procurer à Toulouse. M. Rochefort ajoute que ce ne sont pas les seuls et qu'il en tient plusieurs autres en réserve.

D'autre part, les journaux radicaux, irrités de la publication dans le *Figaro* de l'article que nous avons signalé, attaquent vivement le général Brugère et M. Carnot, accusés d'avoir écrit ou tout au moins inspiré cet article. Les journaux restés fidèles à M. Constans font de même.

Dans le *Radical*, M. Tony Revillon exprime l'opinion qu'on devrait bien en finir avec toutes les « sornettes » qu'on débite. « A continuer ainsi, écrit-il, nous fournissons nous-mêmes les plaisanteries avec lesquelles on nous raille. » Nous ne prétendons pas que le député radical ait absolument tort, mais nous avons de bonnes raisons de croire que ces doléances ne seront pas écoutées et que nous ne sommes pas encore arrivés à la fin de la lutte intestine des républicains de diverses observances.

UNE INAUGURATION

On écrit de Fécamp, 6 mars :

« C'est M. Viette, ministre de l'agriculture, qui viendra dimanche prochain, à Fécamp, pour inaugurer les nouveaux bassins. On sait que cette fête avait dû être remise par suite de la chute du ministère.

» Pour la première fois que M. Viette inaugure, il sera traité comme un véritable prince. Les journaux de Fécamp annoncent, en effet, que *dix* arcs de triomphe lui seront élevés. Jamais M. Yves Guyot n'en a eu autant. »

C'est M. Yves Guyot qui devait aller inaugurer les bassins de Fécamp.

A L'ÉCOLE DES ARTS ET MÉTIERS DE CHALONS-SUR-MARNE

Des incidents graves viennent de se produire à l'École des arts et métiers de Châlons-sur-Marne.

Depuis plusieurs jours, les élèves de la section normale étant l'objet de taquineries de tous genres, de la part de certains de leurs collègues, ils décidèrent jeudi dernier de quitter l'École.

Le directeur fit aussitôt appeler les gradés de la troisième division qui lui déclarèrent que ces taquineries dureraient, car les élèves de l'École voyaient dans les élèves de la section normale des rivaux dangereux pour leur avenir.

Le soir une manifestation bruyante à laquelle prirent part les élèves des trois divisions se produisit au réfectoire. Malgré les efforts, le directeur ne put rétablir l'ordre et la manifestation continua toute la soirée et jusqu'au milieu de la nuit.

Mandés par le directeur, les élèves de chaque division lui déclarèrent le lendemain qu'ils ne changeraient jamais de sentiment, ils ont maintenu leur déclaration malgré les exhortations qui leur furent adressées.

Dans ces conditions, le directeur a demandé au ministre que tous les internes de l'Ecole soient immédiatement renvoyés à leurs familles et ne soient réintégrés qu'après avoir pris l'engagement formel de donner complète satisfaction à l'administration.

Ajoutons que l'Ecole des Arts et métiers de Châlons compte 266 internes.

Les externes n'ont pas pris part à ce mouvement.

Enfin, par mesure d'ordre, le ministre du commerce a prononcé le licenciement de l'Ecole.

TROUBLES A L'ÉCOLE DE GRIGNON

On écrit de Versailles, 7 mars :

« Des troubles se sont produits hier soir dans la commune de Plaisir.

» Environ 70 élèves de l'école d'agriculture de Grignon sont descendus dans la localité armés de batons et ont malmené plusieurs habitants. Ils sont entrés dans plusieurs maisons et ont cassé les vitres.

» Des mesures répressives ont été prises immédiatement. »

INCIDENT A TUNIS

Une rixe s'est produite à Zaghouan entre tirailleurs et Italiens.

Quatre Italiens ayant barré leur route à deux tirailleurs et l'un des Italiens s'étant élancé sur eux, le couteau à la main, les tirailleurs ont dégainé, ont mis les Italiens en fuite et ont percé de coups de baïonnettes le premier agresseur.

Les tirailleurs ont été ensuite se constituer eux mêmes prisonniers.

Les journaux locaux italiens essaient de représenter l'incident de Zaghouan comme une chasse systématique à l'Italien. Il suffit de rappeler des affaires antérieures dans lesquelles les Italiens ont attaqué et blessé les tirailleurs et même la récente rencontre du 1er mars où il est aujourd'hui reconnu par les Italiens eux-mêmes qu'un tirailleur fut encore blessé à coups de couteau.

Les mêmes journaux disent que des coups de revolver ont été tirés et les mettent sur le compte des tirailleurs. Or, ceux-ci n'ont pour toute arme qu'une baïonnette, et si des coups de revolver ont été tirés il est facile de deviner par qui.

LETTRE PASTORALE
DE L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX

La lettre pastorale de l'archevêque de Bordeaux pour le carême de 1892 a pour titre : « *L'Eglise et le peuple.* »

L'archevêque s'attache à montrer l'intervention continue de l'Eglise au cours des siècles en faveur du peuple jusqu'aux temps présents.

« Par une de ces révolutions, dit-il, qui paraissent vouloir se produire comme des incidents réguliers, dans son histoire, la France s'est donné une forme nouvelle de gouvernement qui paraissait devoir mieux satisfaire les aspirations personnelles de quelques-uns et le goût de tous pour la liberté.

» Est-ce que l'Eglise a condamné ce mouvement et blâmé la France d'avoir voulu faire l'essai d'un gouvernement nouveau?

» Est-ce qu'en 1871, comme en 1850, elle n'a pas applaudi sans réserve aux dispositions vraiment libérales de ce gouvernement, dont le patriotisme et le désintéressement d'ailleurs eussent été hors d'atteinte ?

» Et depuis, à quelle heure, à quel moment l'Eglise a-t-elle jamais contesté la légitimité du pouvoir dans la forme que lui ont donnée les aspirations indépendantes de notre temps ! N'est ce pas plutôt au contraire une attitude sympathique qu'elle paraissait disposée à prendre pour ce gouvernement qui semblait répondre alors au formidable mouvement démocratique dont les secousses se font sentir à cette heure dans le monde tout entier?

» Son chef auguste, le Pontife romain, a parlé. Est-ce pour condamner ou pour reconnaître ? De ce côté donc, conclut sur ce point la lettre pastorale, il n'est pas possible de prétexter contre l'Eglise de ces griefs perfides qui voudraient la signaler comme ennemie née de toute forme démocratique de gouvernement. Mais si, au point de vue doctrinal, elle est indifférente à telle ou telle forme de pouvoir, l'Eglise n'a jamais été, n'est et ne sera jamais indifférente à la façon d'agir de ces pouvoirs. »

« L'Eglise a donc, par le bénéfice de la magistrature dont le Fils de Dieu lui a donné la charge, ce que tout homme possède à quelque degré, comme droit intime à sa nature, la faculté d'apprécier, au point de vue moral, les actes des individus ou des sociétés. Bien plus, elle a le devoir, dans des conditions déterminées par la conscience générale des peuples, de dire à tous sans exception : « Vous agissez contrairement aux lois de l'équité. Vous commandez en dehors du droit. Vous êtes responsables vis-à-vis de vos frères. Ce que vous faites n'est pas permis. *Non licet.*

» C'est là l'unique garantie pour les peuples à l'égard des pouvoirs humains. Ce sera la conséquence de cette mission donnée à l'Église que, tandis qu'elle respecte la forme du gouvernement et la donne à tous comme légitime, tandis qu'elle prêche la grande loi du respect des pouvoirs établis, elle puisse apprécier librement et juger les actes de ceux qui gouvernent.

» Faut-il rappeler Théodose et Flavien, Thomas Becket et Henri II, Bossuet et Louis XIV, Pie VII et Napoléon ?

» Et que serait donc l'Église si, chargée par Dieu de défendre les intérêts de son culte et de sa gloire, les lois sacrées de la justice et les droits imprescriptibles des petits et des faibles, elle gardait le silence vis-à-vis des usurpations des forts, si elle se taisait en face des sacrilèges abus de la puissance humaine mise au service d'une ambition malsaine ou d'une passion égoïste ?

» Ceux qui ont reçu dans l'Église les pouvoirs de juger ont trop le sentiment de leurs responsabilités pour se taire quand il faut parler.

» Autant ils seront pleins d'égards et de charité pour les personnes, autant ils seront inflexibles quand il faudra juger les faits ou les principes. Et nous n'hésitons pas à l'affirmer, ils mettront toujours le principal honneur de leur caractère et de leur vie à garder la vérité sans blesser la charité, et à rendre à Dieu ce qui est à Dieu tout en n'omettant pas de rendre à César ce qui est à César. »

L'amiral Jurien de la Gravière

Les obsèques de l'amiral Jurien de la Gravière ont eu lieu aujourd'hui mardi, à midi, à Saint-Pierre de Chaillot. Il n'y a eu ni honneurs militaires ni discours ; les membres de l'Institut n'étaient pas en habit ; cela sur la demande du défunt. L'inhumation s'est faite au cimetière Montmartre.

L'amiral Jurien de la Gravière était à tous égards l'une des physionomies les plus remarquables de la marine française.

Né le 19 novembre 1812, il était le fils d'un vice-amiral qui s'illustra à la défense des Sables-d'Olonne sous le premier Empire et devint pair de France sous Louis-Philippe.

Entré au service en 1828, il fit comme capitaine de corvette, en 1841, une campagne en Chine; il fut nommé contre-amiral en 1855, chargé en 1861 du commandement de la division navale du golfe du Mexique, et reçut, deux mois après, celui de l'expédition contre le Mexique.

Il signa la convention de la Soledad, acceptée par les alliés, mais non ratifiée aux Tuileries, et remit le commandement de l'armée au général de Lorencez. Promu vice-amiral en 1862, nommé aide de camp de l'empereur en 1864, il fut appelé ensuite au commandement de l'escadre de la Méditerranée. Le 1er juin 1871, il fut nommé directeur du dépôt des cartes et plans de la marine et inspecteur de la flotte. Il fut maintenu dans le cadre de l'activité, sans limite d'âge, comme ayant commandé en chef devant l'ennemi.

Tout serait à citer dans l'œuvre littéraire de l'écrivain de talent, doué d'une érudition immense et d'une science universelle, qui a consacré ses moindres moments de loisir à l'étude et à la description des marines anciennes et modernes.

En 1866, l'amiral fut nommé membre de l'Académie des sciences en remplacement de M. Duperrey; il fut élu le 26 janvier 1888 membre de l'Académie française à la place de M. Viel-Castel et prononça, le 24 janvier 1889, son discours de réception, auquel répondit M. de Mazade. Ajoutons qu'il était grand-croix de la Légion d'honneur, décoré de la médaille militaire et de nombreux ordres étrangers.

L'amiral Jurien de la Gravière laisse trois filles : Mme Massias, qui a obtenu l'autorisation d'ajouter à son nom celui de Jurien de la Gravière, et qui est veuve du capitaine de vaisseau Massias ; la comtesse de Lejeas, femme d'un lieutenant de vaisseau, et Mme Poinsinet de Sivry. Un de ses petits-fils, M. Jacques Massias Jurien de la Gravière, est brigadier-fourrier au 6e cuirassiers.

ÉTRANGER

ANGLETERRE. — L'annonce de la grève des mineurs produit une véritable panique. A Londres, les dépôts de charbon sont assiégés par les consommateurs et ils ont épuisé leurs stocks. Pour les renouveler, ils éprouvent la plus grande difficulté, car les mines ne veulent vendre qu'à des prix très élevés.

Les grandes fabriques ne cherchent pas à lutter, elles arrêtent leur production et congédient leurs ouvriers. Les maisons de construction maritime de Hartlepool ont déclaré à leurs ouvriers que si l'approvisionnement de charbon devenait impossible par suite de la grève projetée, ils devaient s'attendre à être congédiés dans les vingt-quatre heures. De 20,000 à 30,000 ouvriers se trouveraient ainsi sans ouvrage.

Un négociant belge, qui était il y a trois jours à la Bourse du charbon de Londres, avait réussi à recueillir un certain nombre de commandes pour les mines belges.

Ces négociations seront inutiles, car le syndicat des porteurs de charbon, qui surveillait ses mouvements, a décidé de faire cause commune avec les mineurs en grève, et de refuser de transporter tous charbons venant de l'étranger.

ALLEMAGNE. — On commence à s'inquiéter de l'explosion qui s'est produite à Berlin l'autre jour d'une façon si imprévue et si caractéristique.

On s'est demandé si cette affaire n'avait pas des dessous mystérieux, si quelqu'un ou quelques-uns n'avaient pas intérêt à provoquer ces troubles, si les admirateurs et les partisans de l'*ancien cours* n'avaient pas trempé là-dedans, si en un mot la canaille qui a dévalisé les boutiques des bons bourgeois de Berlin il y a huit jours n'avaient pas pris leur mot d'ordre à Friedrichsruhe.

On croit savoir que le vieux chancelier est resté en relations suivies avec l'ancien chef de la police secrète, M. Krueger ; on parle d'argent distribué, de drapeaux rouges achetés en masse pour servir à une manifestation le 18 mars prochain, anniversaire de la Commune de Paris, bref tout l'attirail d'une démonstration savamment préparée.

On a découvert aussi, paraît-il, que M. de Bismarck a conservé de nombreuses intelligences dans les bureaux ministériels, et que tous les moyens, même l'émeute, lui paraissent bons pour renverser son successeur et surtout pour humilier le jeune présomptueux qui prétend se passer de lui.

Il y a sans doute dans tous ces racontars une portion de vérité, mais singulièrement amplifiée et grossie. Que M. de Bismarck contemple avec satisfaction M. de Caprivi se débattre au milieu des difficultés de toute sorte, cela n'est point douteux.

Mais de là à soudoyer des manifestations comme celles de Berlin, il y a un abîme, que le prince de Bismarck, trop *loyaliste*, malgré ses colères de concierge renvoyé, ne franchira jamais.

Tirages Financiers

Ville de Paris 1886

Au 21e tirage trimestriel des obligations à rembourser pour l'amortissement de l'Emprunt municipal de la Ville de Paris (emprunt 1886), il a été extrait de la roue cinquante numéros qui ont droit, dans leur ordre de sortie, aux lots ci-après :

Le numéro 108,295 gagne 100,000 francs.

Le numéro 11,564 gagne 50,000 francs.

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 10,000 francs:

195,310 — 305,870 — 425,042 — 448,413

Chacun des numéros suivants gagne 5,000 francs:

8,697 — 86,653 — 143,887 — 301,620

Quarante numéros gagnent chacun 1,000 francs.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

CHEMIN DE FER DE SAUMUR A CHOLET

Le projet de loi reconnaissant d'utilité publique le chemin de fer de Saumur à Cholet a été distribué hier aux députés.

RECOUVREMENT PAR LA POSTE

Avant-hier a été promulgué le décret déterminant le mode de perception de la taxe de 10 centimes frappée sur les valeurs soumises au recouvrement par la poste et revenues impayées.

LE DROIT DES PAUVRES

M. Dugué de la Fauconnerie va déposer une proposition tendant à modifier le système de perception du droit des pauvres dans les théâtres.

Ce droit de 10 0/0 est actuellement perçu, quel que soit le chiffre de la recette, lors même qu'elle est inférieure aux frais généraux.

M. Dugué de la Fauconnerie propose de n'autoriser la perception du droit de 10 0/0 que sur les bénéfices.

Il classe les théâtres en cinq catégories pour la détermination de la limite à partir de laquelle le droit des pauvres pourra être perçu.

ARMÉE TERRITORIALE

Par décret du 22 février, rendu par le Président de la République, sur la proposition du ministre de la guerre, ont été promus au grade de capitaine dans l'infanterie de l'armée territoriale et affectés au 71e régiment :

M. Rousseau (Pierre-Jean), lieutenant au corps ;

M. Renard-Catroux (Etienne-Henri), lieutenant au corps ;

MM. Bernard (Louis-Adolphe-Pierre-Joseph), lieutenant au 7e régiment territorial, et Lamare (Marie-Joseph-Emmanuel), lieutenant au 21e régiment.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 4 mars. — Anne-Clémentine Martin, hameau du Petit-Puy.

Le 5. — Constant-Louis-Marcel Vicogne, quai de Limoges; — Raphaël-Eugène Ecot, rue de la Cocasserie ; — Madeleine Catillon, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

LE FROID

Il est revenu depuis près de huit jours. Tout le monde s'en plaint en grelottant. Les savants veulent nous expliquer le fait savamment. Ils prétendent avoir constaté, avec leurs lunettes, que le soleil a des taches et comme des éruptions sur sa radieuse figure. Ce sont ces anomalies qui refroidiraient ses rayons lumineux ou plutôt qui les intercepteraient et causeraient ainsi un abaissement sensible de la température. C'est une explication ; on peut en croire ce qu'on veut.

Hélas ! le froid a été de tous les temps. Le siècle dernier n'a pas été épargné.

Il y eut d'épouvantables disettes causées par le froid rigoureux de l'hiver et par des gelées tardives en 1709 ; par la sécheresse en 1719 ; par des pluies diluviennes qui tombèrent depuis le 2 juillet jusqu'au 14 août en 1725 ; par un hiver de six mois en 1730 ; par des gelées à la floraison en 1740 et en 1741 ; par des gelées de juin en 1749 ; de même en 1753 et en 1754 ; par une sécheresse précoce en 1760 ; par de grandes inondations en 1764 ; par des hivers extrêmement rigoureux de 1766 à 1769.

L'année 1771 fut la plus grande année de misère du siècle par suite de l'inclémence des saisons.

Patientons, en regardant le soleil, avec l'espérance qu'il montrera bientôt une face présentable.

Le thermomètre, la nuit dernière, est descendu encore à 5 degrés au-dessous de zéro. Le vent souffle du nord-est.

Tandis que le bureau météorologique du *New-York Hérald* signale une forte dépression barométrique, qui déterminera sans doute sur les côtes de France des troubles atmosphériques qui amèneront d'ici demain mercredi un changement de température, d'autres météorologues annoncent que le temps va rester beau et froid.

Nous faisons des vœux pour que le pronostic du *New-York Herald*, plus rassurant, se réalise au plus tôt.

LES ALLUMETTES DE L'ÉTAT

On se plaignait autrefois, dit notre confrère de la *Sarthe*, de la mauvaise qualité des allumettes fournies par la Compagnie qui avait le monopole de la fabrication — et certes on n'avait pas tort.

---

25 Feuilleton de l'Écho Saumurois

L'AMOUR DE JACQUES

PAR CHARLES FUSTER

Jacques parle d'amitié; il parle de l'amitié que Suzanne doit avoir pour Jean... Suzanne n'entend toujours pas; les oreilles n'envoient pas au cœur ce qu'elles reçoivent; le cœur ne raisonne point : il n'a plus que son instinct de tendresse; et, s'approchant, se blotissant, disant toujours : « Comme c'était long, mon grand ami ! » Suzanne vient d'appuyer son front sur la poitrine de Jacques.

Jacques ne parle plus : voilà des minutes qu'il parlait, des minutes, des minutes... Maintenant à côté de lui, presque sur lui, ce cœur bat, cette gorge tressaille, ces bras tremblent, ce parfum s'exhale, la tête blonde s'abandonne, sans doute que les yeux pleurent; Jacques ne pense plus, ne veut plus, ne se demande plus si Suzanne l'aime, s'il faut partir, où est le devoir, où est le crime, — rien, rien, rien ! Jacques va serrer Suzanne dans ses bras, baiser follement ces yeux en larmes, ces cheveux, cette bouche muette; et c'est alors que, tout doucement, d'une voix éteinte, comme pour bercer le « grand ami » dont elle ne sait pas la douleur, mais qui doit avoir une douleur, Suzanne se met à murmurer :

Les roses de la fête
Meurent avant le bal...

Jacques a voulu se dégager. En un instant, en un grand flot de pensées, toute sa vie lui a défilé devant les yeux, — oui, toute cette vie dont il ne veut plus, ces successions d'amours, ces baisers, ces étreintes, ces trahisons...

Je songe aux baisers tendres
Que tu m'aurais donnés...

Jacques se rappelle la femme pour laquelle il les mit en musique, ces vers ; pêle-mêle, mais avec une lucidité singulière, il se les rappelle toutes ; les unes l'ont fait souffrir, il a fait pleurer les autres : non, non, — que cela soit fini, fini une bonne fois !

Jacques s'est dégagé, Jacques se lève. Suzanne est toujours là, une main appuyée sur le banc, l'autre cherchant la main de Jacques. D'une voix plus lente, qui caresse, qui compatit, d'une voix qui appelle, Suzanne chante encore. Jacques va se pencher, Jacques va la soulever dans ses bras, l'emporter loin... Mais il songe au pauvre diable qui l'a béni, au père qui vient de l'embrasser, aux yeux fanés de maman Heurlin ; Jacques n'a pas donné d'excuse, Jacques aime mieux passer pour méchant, pour fou, Jacques n'a ni baisé ces lèvres, ni dénoué ces cheveux, ni bu les larmes de ces paupières, Jacques n'a pas respiré cette vie offerte ; et, tandis que Suzanne, qui n'y comprend rien, s'attarde sur le dernier vers des *Lauriers*, — tandis que, la tête toujours baissée, la main cherchant toujours cette main absente, Suzanne a répété câlinement :

Les lauriers sont fanés.

Jacques court, Jacques s'en va, Jacques s'enfonce dans la nuit comme un perdu.

Et, brusquement réveillée, la pauvre maman Heurlin, qui a vu devant elle un fantôme blanc comme cire, n'a entendu qu'une seule phrase : « Nous partirons demain... Demain... »

XXX

Trois ans ont passé. Depuis trois ans, Jacques a installé maman Heurlin dans un coin de ce Paris provincial, presque campagnard, qui groupe ses hôpitaux, ses couvents, ses dômes, ses larges avenues désertes, autour de l'Observatoire. Des fenêtres, au cinquième, on voit l'ancien Port-Royal, avec sa chapelle toute noire, le style ancien de ses fenêtres, son toit couleur des siècles ; on aperçoit des arbres, beaucoup d'arbres, et même un petit clocher, comme à Chérisy ; de temps à autre, une corne de tramway, un beuglement de locomotive vous irrite les oreilles : le plus souvent, dans ces jardins, ces hospices, ces cloîtres, ces promenades sans promeneurs, c'est un silence de ville flamande, un silence blanc les jours de neige, gris par la brume, mais toujours paisible, recueilli et consolant.

Car il a deux êtres à consoler, ce silence. Quand les deux êtres sont arrivés, quand, après quelques nuits d'hôtel, ils sont venus s'installer dans ces quatre chambres toutes nues et poussiéreuses, dans cet aspect lugubre de l'appartement abandonné, Jacques ne parlait guère, et, malgré son courage, maman Heurlin se cachait dans les coins pour se tamponner les yeux. En vain, dans les jardins d'en face, sur les avenues, les marronniers agitaient leurs sombres masses de verdure, à côté de la pâleur des derniers lilas ; en vain, là-bas, par delà l'horizon, souriaient, tantôt argentées, tantôt bleues, les collines toutes de clarté : Jacques n'avait le cœur à rien, et maman Heurlin avait le cœur à Chérisy, dans la maison quittée, dans le clocher, dans l'*Angelus*, dans l'étroite boutique,

Jamais cependant cette Compagnie n'aurait osé mettre en vente des allumettes aussi mauvaises que celles qui sont aujourd'hui fabriquées par l'Etat. — Il faut en user huit ou dix avant d'en trouver une seule qui consente à donner du feu. Et encore voit-on presqu'aussitôt le phosphore se détacher du soufre et tomber en gouttelettes enflammées sur les parquets, sur les tapis, sur les vêtements —quand on ne les reçoit pas sur les doigts.

Les contribuables payent les allumettes assez cher pour que l'Etat leur fournisse autre chose que des morceaux de bois, ou inutiles ou dangereux.

FRATERNITÉ RÉPUBLICAINE

Sous ce titre, on écrit de Doué au *Journal de Maine-et-Loire* :

« Un fait inouï de cruauté vient de se passer dans la commune de Saint-Georges-Châtelaison.

» Le lundi 29 février, le père Chauvreau, du village des Fourneaux, vieillard infirme de soixante-quinze ans, se rendait dans la commune de Martigné, distante de chez lui de huit kilomètres, pour porter une déclaration d'incendie. La pluie ne cessa de tomber toute la journée et le pauvre homme, paralysé d'une jambe, harassé de fatigue, mit onze heures pour effectuer une partie de cette route. Plusieurs fois il était tombé sur la figure, qu'il avait couverte de sang.

» Deux personnes se rendant au bourg, sur les huit heures du soir, le trouvèrent étendu dans la boue ; ils le relevèrent et, ainsi soutenu, il fit quelques centaines de mètres jusqu'à l'entrée de l'allée du sieur X...

» Ils allèrent prévenir le sieur X..., gros propriétaire possédant domestiques, chevaux et voitures ; c'était le seul voisin. M. X... vint constater le fait, reconnut le père Chauvreau et ensuite... il alla se coucher, laissant à cinquante mètres de sa porte ce vieillard étendu sur la terre détrempée.

» Le lendemain, le père Chauvreau gisait à la même place, inanimé, mort de froid à un kilomètre de son village !

» Ce fait, quelque invraisemblable qu'il puisse paraître, est confirmé par plusieurs témoins.

» M. X..., très fervent républicain, libre-penseur, se permet souvent de critiquer ceux qui pratiquent la charité chrétienne. Il menace même de ses foudres les quelques personnes qui dépendent de lui, si elles ne font pas abnégation de leurs croyances religieuses.

» Il est regrettable que la loi ne puisse pas atteindre de pareilles infamies, mais ce que la loi ne peut faire l'opinion publique le fait et le mépris général sera pour longtemps le juste châtiment du sieur X... »

---

dans la chambre où une autre se tient maintenant.

Et puis, peu à peu, les habitudes sont venues. Le marché est à deux pas : il faut pourtant y aller ; il faut courir cette longue et tortueuse rue Saint-Jacques, où les vieux magasins s'ouvrent dans les murs lépreux, sur des trottoirs crottés et gras ; il faut vivre la vie, enfin, — et cette monotonie même, cette succession d'incidents sans importance, cette procession des banalités vous endort le cœur malade. Ce qui, maintenant, navre encore maman Henrlin, c'est d'avoir rêvé de petits enfants, de toutes mignonnes têtes blondes... Déjà elle voyait les berceaux, les bouchettes apprenant à parler avec la voix de son Jacques, les mains en miniature, les grands yeux étonnés, et toutes ces petites robes, tous ces petits bonnets, toutes ces petites chemisettes à faire pendant les veillées. Mais le reste des douleurs s'est lentement voilé, obscurci, évanoui ; l'habitude a été comme une pluie fine et continue, sous laquelle, heur ou malheur, — surtout le malheur, — tout a disparu.

(*A suivre.*)

ANGERS. — *L'incendie de la rue Paul-Bert.* — Dimanche, dans l'après-midi, un incendie s'est manifesté chez Mme de Romans, rue Paul-Bert, n° 6. L'alarme a été donnée par Henri, garçon de Mme de la Vingtrie, qui habite au n° 4 de la même rue. Vers deux heures et demie, Henri se trouvait dans la cour, près de la remise, lorsqu'il aperçut les flammes au-dessus de la toiture. Aussitôt il sortit et courut au n° 6, prévenir le personnel. Tout le monde s'élança dans les mansardes. Pendant que les uns s'efforçaient d'emporter le linge et le mobilier, d'autres jetaient des seaux d'eau sur les poutres et les chevrons enflammés.

En même temps, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, la nouvelle de l'incendie se répandait en ville. Quelques minutes après, la pompe du haras, puis celle de la gare d'Orléans étaient mises en batterie devant l'immeuble n° 6. Successivement arrivèrent le piquet du 135e de ligne, les pompiers, un bataillon du 2e régiment de pontonniers et une foule de curieux.

Le feu, attaqué vigoureusement par cinq ou six jets d'eau, perdait sensiblement de son énergie, malgré un vent violent qui activait les flammes.

Cependant la toiture s'effondra dans toute la longueur de la maison ; mais les travailleurs réussirent à éteindre l'incendie avant qu'il ait envahi les combles de l'hôtel de Mme de la Vingtrie.

Les militaires et les pompiers se sont retirés seulement à sept heures du soir. Ils ont fait preuve d'un zèle admirable.

La besogne était en effet très pénible ; par cette bise glaciale il fallait rester de planton dans une eau qui gelait sous les pieds.

On dit qu'un pompier a pu sauver au moment où ils allaient prendre feu cinq billets de cent francs, appartenant à un domestique.

Les pertes sont considérables.

L'incendie a détruit les greniers, les mansardes et fortement endommagé le second étage, surtout par derrière.

L'eau a également causé beaucoup de dégâts ; elle s'est infiltrée dans les parquets, les plafonds et a pénétré jusque chez Mme de la Vingtrie.

Les dommages ne sont pas encore évalués.

On prétend que cet incendie aurait été communiqué à la charpente par une cheminée en mauvais état.

L'APPRÉCIATION DES VINS

Un négociant de Troyes communique à la *Revue vinicole* un procédé expérimental très simple et très utile pour apprécier, *a priori*, la nature des vins. Tout l'appareil consiste en un morceau de papier buvard. Il ne s'agit donc pas, on le voit, d'une réclame intéressée.

« J'emploie, dit M. Goray, un système facile pour faire l'analyse d'un vin, il est vrai approximativement ; mais dans un cas pressé dans le vignoble où l'on ne peut avoir souvent des appareils encombrants, il est susceptible de rendre des services. Puis on voit tant de vins dans une journée quand on achète, qu'on ne peut faire à chaque sorte de vin une expérience d'un quart d'heure. En moins d'une minute, avec ce système, on arrive au même résultat.

J'ai une petite fiole d'alcali, du papier buvard blanc et épais. Je laisse tomber une seule goutte de vin à expérimenter sur le buvard ; je pose la tache, que le vin a produite, à plat sur le goulot débouché de la bouteille. Voici ce qui se produit :

D'abord plus le vin est alcoolique, moins il a formé un cercle blanc autour de la tache verte. Cela se comprend ; le papier buvard a agi sur la goutte de vin comme filtre. Par capillarité, il a tiré en son cercle blanc toute la matière fluide du vin et en a laissé dans le cercle intérieur toute la partie solide, se composant d'extrait sec, tannin, matières colorantes, etc. Voilà pour l'alcool.

Maintenant, quant aux matières solides, en prenant le papier, vous remarquerez que le cercle intérieur est devenu vert. Posez-le maintenant à la lumière et regardez au travers. Plus le vin sera chargé d'extrait sec, plus il aura formé un dépôt sur le papier.

Pour que le vin soit reconnu exempt de matières colorantes, il faut que le cercle extérieur soit resté blanc. S'il est devenu jaune, rose ou autre, c'est que le vin a été coloré artificiellement. Le cercle intérieur doit être vert bouteille, foncé plus ou moins, à proportion de sa couleur. Ces procédés sont très expéditifs et ne coûtent rien. »

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 6 Mars 1892

Versements de 156 déposants (17 nouveaux), 61,130 fr. »».

Remboursements, 45,850 fr. 06.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, le 7 mars 1892.

Le vote qui a suivi la déclaration ministérielle ajourne, au moins pour un temps assez long, toutes les craintes de crise. La Bourse en éprouve une certaine satisfaction, le terrain paraît du reste bien préparé pour une continuation de la hausse, la spéculation à la baisse étant tenue de restituer fin mars les rentes qu'elle a dû emprunter à gros intérêts pour pouvoir répondre aux demandes de livraisons de titres du comptant.

Le 3 0/0 Ancien est en reprise marquée à 96.60 ; le Nouveau à 95.62 et le 4 1/2 à 105.17.

La liquidation a été marquée pour certains fonds étrangers par des livraisons qui ont provoqué de grosses exécutions d'acheteurs. On a livré beaucoup de Rente Italienne et de Dette Extérieure. Les baissiers ont, par des bruits malveillants et invraisemblables, fait reculer le Portugais à 27 1/16.

Les Fonds Russes sont en reprises marquée. Le Rouble continue à hausser à Berlin.

Les sociétés conservent une tenue très ferme. On s'est rendu compte des graves inconvénients que présenterait l'autorisation pour la Banque de France de payer un intérêt à ses dépôts d'argent, elle a fait du reste du rejet de cet amendement une question *sine qua non* de l'acceptation du renouvellement de son privilège.

Le Crédit Foncier a varié de 1.215 à 1,210. La Banque de Paris se maintient à 620 fr. Le Crédit Lyonnais, dont le dividende de 1891 est fixé à 30 fr., est très ferme à 785 fr. La Société Générale a repris le cours de 475 et la Banque d'Escompte est à 182 fr.

Le Comptoir d'Escompte n'a pas regagné le cours du pair de 500 fr. Il ressort d'une étude approfondie des chiffres du bilan de cet établissement que la proportion des frais généraux aux bénéfices bruts est de 51.90 0/0, celle des frais généraux aux bénéfices nets de 107.94 0/0, et celle des frais généraux au capital versé de 7.64 0/0.

L'action Immeubles de France semble appelée à une plus-value prochaine, justifiée par le développement qu'elle va pouvoir donner à ses opérations de prêts hypothécaires et d'achats d'immeubles au moyen du produit de sa dernière émission d'obligations.

Les actions du Comptoir des Fonds Nationaux ont été mises en évidence par un succès récent ; elles sont libérées entièrement et se négocient en banque aux environs de 660 fr. Le dividende du dernier exercice a été de 57.50.

Nombreuses demandes sur les obligations Jaffa à Jérusalem dont le coupon de 12.50 sera détaché le 15 courant.

Les obligations des Chemins Economiques se négocient à 403.75.

FAITS DIVERS

TOUCHANT HOMMAGE

A l'occasion de leurs noces d'or qui seront célébrées le 28 mai, le roi et la reine du Danemark recevront un cadeau touchant :

Deux cent mille enfants des écoles primaires ont donné chacun deux sous. La somme ainsi recueillie a été consacrée à l'achat d'une couronne d'or d'épis et de feuilles de trèfle. Un ruban porte l'inscription suivante :

« Les enfants du Danemark ont tressé cette couronne pour leur roi et leur reine. »

M. Coquelin vient d'être sifflé à Bucharest, pour avoir soutenu d'une manière maladroite son impressario. Celui-ci avait refusé peu poliment l'entrée gratuite du théâtre aux artistes roumains.

A la sortie du théâtre, l'ambassadeur de France a dû accompagner M. Coquelin. Sur la place du théâtre, quarante gendarmes à cheval et plusieurs escouades d'agents de police tenaient les manifestants en respect.

Notre confrère Auguste Germain dit avec raison que si M. Coquelin entend représenter l'art français à l'étranger par de semblables algarades, il serait préférable de le voir à la Comédie-Française.

MARCHÉS

Saumur, *5 Mars*

Froment-commerce, l'hectolitre	20 —	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	19 90	Veau —	2 —
Méteil —	15 60	Mouton —	2 40
Seigle —	11 35	Porc —	1 60
Orge —	11 30	Poulets la couple	4 50
Avoine —	8 —	Dindonneaux —	15 —
Sarrasin —	12 —	Canards —	5 50
Haricots blancs —	20 —	Oies —	11 —
Haricots rouges —	18 —	Beurre le kilog.	2 70
Fèves —	— —	Œufs la douzaine	— 75
Noix —	10 [illegible]0	Foin, la charretée de 780 kilog.	95 —
Châtaignes —	— —	Luzerne —	90 —
Sel les 100 kil.	15 —	Paille —	35 —
Son —	12 —	Huile de noix, 50 kil.	130 —
Pommes de terre, la barrique,	10 —	Chanvre 1re qualité les 52 kilog. 500	32 —
Farine, la culasse de 157 kilog.	60 —	id. 2e —	30 —
Pain 1re qual., le kil.	— —	id. 3e —	28 —
id. 2e id. 0 f. 36 66	— —	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
id. 3e id. 0 f. 35 —	— —	Charbon de terre —	4 50

VIHIERS, *2 mars*

Froment, 1re qté, 19 50. — 2e qté, 19 fr. — Seigle, 12 50. — Orge, 13 fr. — Avoine, 1re qté, 8 50. — Pommes de terre, 4 50. — Blé noir, 11 25. — Maïs, 14 75. — Foin, 1re qté, les 500 kil., 38 fr. — Paille de froment, 25 fr. — Beurre, le kil. 2 40. — Œufs, la douzaine, 1 30. — Trèfle, les 100 kil., 92 fr. — Luzerne, 90 fr. — Poulets, la couple, 3 50.

LONGUÉ, *3 mars*

Blé-froment, l'h., 19 50 à 20 fr. — Seigle, 14 fr. — Orge, 13 fr. — Avoine, 8 50. — Pommes de terre, le double-décal., 1 25. — Foin, la charretée de 780 kil., 70 à 80 fr. — Paille, 30 fr. — Pain, les 6 kil., 2 fr. — Beurre, le demi-kil., 1 40. — Œufs, la douzaine, » 70. — Volailles, la couple, 4 à 7 fr.

Physionomie générale du marché : Bonne.

Pour adoucir, velouter, blanchir la peau du visage et des mains rien n'égale la Crème Simon.

Eviter les contrefaçons étrangères.

J. SIMON { Rue de Provence, 36, PARIS. Rue de Béarn, 41, LYON.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

M. Pradeau, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelle, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des :

PILULES MARTIALES

De CH. VAIDY

Pharmacien à Trentemoult (Loire-Inférieure).

Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que :

Anémie, Chlorose, Eczéma.

20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.

N. B. En cas de constipation, employer en même temps les Pilules Purgatives de Ch. Vaidy

ÉPICERIE CENTRALE

MAISON

P. ANDRIEUX

COMPOTES DE FRUITS CONSERVÉS AU SIROP

Le flacon depuis 1 fr. 40

Fruits glacés extra assortis

Le 1/2 kil. 2 fr.

CONFITURES FINES ET GELÉE

Garantis purs fruits et sucre, le pot de terre, 1 fr.

En pot de 500 gr. et de kil., le 1/2 kil. 0,90

BAISSE DE PRIX

Sur les SUCRES, CAFÉS et CONSERVES

PAUL GODET, *propriétaire-gérant.*

Etude de Me LECOMPTE, notaire à Brézé (Maine-et-Loire).

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 1er novembre 1892,

LE MOULIN A EAU
De Saumoussay

A TROIS PAIRES DE MEULES,

Situé sur la rivière le Thouet, commune de Chacé, avec ses dépendances,

COMPRENANT :

MAISON D'HABITATION, un jardin et diverses parcelles de pré, d'une contenance totale de 5 hectares.

S'adresser, soit à M. EPOUDRY, *régisseur de M. le marquis de Dreux-Brézé, soit à* Me LECOMPTE, *notaire.*

A LOUER

Au Pont-Fouchard

MAISON

AVEC VASTES JARDINS

S'adresser à M. LAUNAY-MIGOULLAU.

A VENDRE Jolie collection de Timbres-Poste S'adresser au bureau du journal.

M. LÉON MALÉCOT demande, de suite, **UN APPRENTI** pour la Mercerie.

UN JEUNE HOMME de 18 ans, demande une place d'*apprenti boulanger.*

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
Maison avec beau Jardin

Situés rue Saint-Lazare, 32.

S'adresser, pour visiter, 6, rue du Temple.

A LOUER
MAISON ET JARDIN

Occupée par M. BALIGAND,

64, rue de Poitiers.

S'adresser à M. BOURGUIGNON, 26, rue d'Alsace. (83)

A VENDRE

Jolie Jument alezane, très près du sang, 1 mètre 52, 4 ans, ayant ses papiers. Conviendrait à un officier comme bête d'armes.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME marié, ayant connaissances spéciales et muni des meilleures références, désire place de régisseur.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
APPARTEMENT

Au 2e étage

Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.

S'adresser, 19, rue de la Tonnelle. (112)

DEMANDE

Mlle MARCHAND, modiste, 29, rue d'Orléans, demande *UNE APPRENTIE.*

GUERISON

Certaine et Radicale de toutes les ***Affections de la Peau***

DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPÈS, LUPUS, etc.

MÊME DES PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX *considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres*

Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste *Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires* à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Corresp.

Approuvés par la SOCIÉTÉ de MÉDECINE de FRANCE.

CHEVEUX GRIS-CHUTE des CHEVEUX

SUCCÈS GARANTI SEULS INOFFENSIFS

2f50 GRAND FLACON — 3f50 TRÈS GRAND FLACON

LE SUBLIMIOR

Un seul flacon suffit pour rendre progressivement aux cheveux gris la couleur et l'éclat de la jeunesse. *Il ne poisse pas.* Le SUBLIMIOR arrête la *chute* des *cheveux* et guérit les pellicules.

Le NIGER de HARRIS rend instantanément aux cheveux et à la BARBE leur nuance primitive. *Une application tous les 15 jours suffit.* — LE NIGER, 4 fr. 50.

CHEZ PRINCIPAUX COIFFEURS, PARFUMEURS ET PHARMACIENS.

ENTREPOT GÉNal A PARIS : HARRIS, 13, r. de Trévise. — *Notice fco sous pli fermé.*

En vente à Saumur, chez M. COUTARD, coiffeur-parfumeur, 2, rue Saint-Jean.

Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT ET FILS

Conserves supérieures de la Maison AMIEUX

Petits Pois moyens,	1/2 boîte	50	la boîte	0,80
Petits Pois très fins,	—	80	—	1,35
Haricots verts moyens,	—	50	—	0,80
Haricots verts très fins,	—	80	—	1,35
Cèpes au naturel,	—	90	—	1,70

Pâtés de foies gras et de gibiers truffés

Camembert double crême, 0,60 ; extra, la boîte, 0,75

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 MARS

FONDS	
3 0/0	96 95
3 0/0 1891	96 —
3 0/0 amortissable	97 67
4 1/2 1883	105 25
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)	
Oblig. 1855-60 3 0/0	547 —
— 1865 4 0/0	530 —
— 1869 3 0/0	419 —
— 1871 3 0/0	410 —
— 1875 4 0/0	534 —
— 1876 4 0/0	535 —
— 1886 3 0/0	397 50
Bons de liquidation	— —

VALEURS FRANÇAISES — ACTIONS	
Banque de France	4355 —
Banque d'Escompte	157 50
Comptoir national d'Escompte	487 50
Crédit Foncier	1207 50
Crédit Industriel et Commercial	560 —
Crédit Lyonnais	786 25
Crédit Mobilier	143 75
Dépôts et Comptes courants	— —
Société Générale	471 25
Est	610 —
Paris-Lyon-Méditerranée	113 —
Midi	1220 —
Nord	1705 —
Orléans	1495 —
Ouest	1035 —
Compagnie parisienne du Gaz	1190 —
Transatlantique	513 75
Canal de Panama	19 —
— Suez	2720 —
VALEURS ÉTRANGÈRES	
Autrichien 4 0/0 or	95 50
Dette d'Egypte 6 0/0	486 —
Extérieur 4 0/0	58 35
Hongrie 4 0/0 or	91 80
Italie 5 0/0	87 60
Portugais 4 1/2 1888	203 25

OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER	
Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	394 —
— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	477 —
— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	483 —
— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	473 50
— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	420 75
— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	479 50
CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	
Est 3 0/0 anc. r. à 500	406 —
P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	448 75
Midi 3 0/0 ancien r. à 500	449 —
Nord 3 0/0 r. à 500	452 —
Orléans 3 0/0 r. à 500	451 —
Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	448 —

VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
Compagnie parisienne du Gaz	513 75
Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	377 —
Panama 6 0/0 1re série remb. à 1,000	— —
— 6 0/0 2e série — —	17 —
— obligations à lots	82 25
Suez 5 0/0 remboursable à 500	623 —
FONDS ÉTRANGERS	
Emprunt russe 1862 5 0/0	— —
— 1889 4 0/0	95 50
Consolidés 4 0/0 1re série	94 —
— — 2e —	— —
VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	
Crédit foncier égypt 5 0/0 r. à 500	— —

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris				7 55		12 50	7 55	8 30	11 25
Chartres	6 »			9 34	10 12	2 51	9 41	10 12	1 23
Château-du-Loir	10 13			12 22	1 58	6 35	12 28	1 8	4 51
Noyant-Méon	11 20			1 5	3 8	7 40	1 13	»	5 54
Linières-Bouton	11 29			»	3 17	7 49	»	»	6 4
Vernantes	11 43			»	3 30	8 »	»	»	6 14
Blou	11 54			»	3 41	8 10	»	»	6 24
Vivy	12 2			»	3 49	8 17	»	»	6 31
SAUMUR (Orl.) (arrivée)	12 15			1 38	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42
(départ)	12 23			1 44	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53
Nantilly (arrivée)	12 31			»	4 22	8 41	»	»	7
SAUMUR (Etat) (arrivée)	12 41			»	4 34	8 51	»	»	7 11
(départ)		8 31	10 37	»	4 11	8 30	»		6 50
Nantilly (départ)		8 37	10 44	»	4 23	8 43	»	»	7 3
Chacé-Varrains		8 47	10 52	»	4 29	8 49	»		7 9
Brézé-Saint-Cyr		9 1	11	»	4 37	8 56	»		7 17
Montreuil-Bellay		9 41	11 24	2 15	4 57	9 14	2 25	2 59	7 33
Thouars		10 17	11 57	2 44	5 51	9 40	2 52	3 28	8 14
Niort			3 58	4 30	8 42		4 40	5 20	11 40
Saintes				6 24	11 52		6 22	7 53	2 22
Bordeaux				9 52	4 18		9	11 13	4 54
				soir	matin	soir	matin	matin	soir

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir
Bordeaux				5 40		8 20			3
Saintes			7 12	9 9		11 39	5 13		6 40
Niort	5 25		9 42	10 51		2 5	5 35	8 10	8 30
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 15	8 40	10 10	10 46
Montreuil-Bellay	9 40	6 57		1 7	2 37	5 1	9	10 32	11 15
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 18		»	2 51	5 16	9 41	»	
Chacé-Varrains	10 11	7 27		»	2 58	5 24	9 50	»	
Nantilly (arrivée)	10 16	7 32			3 3	5 29	9 55	»	
SAUMUR (Etat) (arrivée)	10 22	7 45	Mixte matin		3 13	5 42	10 3	»	
(départ)		7 25	11 25	»	2 52	5 20		»	
Nantilly (départ)		7 36	11 36	»	3 4	5 31		»	
SAUMUR (Orl.) (arrivée)		7 47	11 44	1 34	3 12	5 39		10 59	11 46
(départ)		7 57	11 54	1 39	3 16	5 43		11 7	11 53
Vivy		8 11	12 10	»	3 28	5 57		»	
Blou		8 20	12 19	»	3 36	6 6		»	
Vernantes		8 33	12 33	»	3 47	6 19		»	
Linières-Bouton		8 46	12 45	»	3 58	6 31		»	
Noyant-Méon		9 1	12 58	2 15	4 10	6 45		11 44	
Château-du-Loir		10 22	2 4	2 55	5 22	7 58		12 33	1 12
Chartres		2 47		5 56	9 26	12 4		3 26	4 5
Paris		5 50		7 30	11 50	2 27		5 10	5 45
		soir		soir	soir	matin	soir	matin	matin

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	Chinon	7 41	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50	Port-Boulet	8 39	4 56	9 45
Chinon	9 4	1	7 14	Saumur	9 4	7 6	10 32

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	Bourgueil	7 55	11 50	3 30
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10	Port-Boulet	8 15	12	3 40
Bourgueil	8 54	1 20	5 20	Saumur	9 4	12 33	4 5

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir
Poitiers		6 5	6 45	12 53	
Moncontour		7 41	10 47	2 42	
Loudun		8 42	1 39	3 56	
Montreuil (ar.)		9 19	3 21	4 35	
— (dép.)	6 50	9 27	4 20	4 59	9 30
le Vaudelnay	7 2	9 39	4 46	5 10	9 43
Baugé	7 14	9 51	5 30	5 21	9 56
Doué	7 22	9 58	6 16	5 29	10 5
Martigné	7 45	10 20	7 5	5 49	10 30
Angers	9 12	11 45	10 7	7 12	
		matin	soir	soir	

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. matin	Omn. soir
Angers	4 40		7 30	11 48	6 30
Martigné	6 1	8 26	11	1 12	8 4
Doué	6 24	8 55	11 54	1 35	8 13
Baugé	6 32	9 5	12 16	1 44	8 28
le Vaudelnay	6 39	9 13	12 34	1 51	8 37
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 1	8 54
— (dép.)	7 38		1 26	2 21	9 17
Loudun	8 24		4 14	3 10	10 14
Moncontour	8 56		6 10	3 43	10 49
Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 17
	matin		soir	soir	matin

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indication contraire.

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Expr. soir	Omn. mixte soir	Expr. soir
Nantes d.	10 47		8 25	8 52	12 7	3 10	3 10	7 35
	matin	matin	matin	matin	soir		soir	soir
Angers dt.	2 14	6 30	10 27	12	2 57	5 10	5 20	9 35
La Ménitré	2 47	7 10	10 49	12 37	3 42	5 35	6 10	10 1
Les Rosiers		7 19	10 56	12 46	3 52		6 23	
St-Clément		7 26		12 53	3 59		6 32	
St-Martin		7 33		12 59	4 7		6 41	
Saumur ar.	3 17	7 46	11 11	1 11	4 20	5 56	6 58	10 24
— dt.	3 22	7 52	11 16	1 15	4 31	5 59	7 3	10 30
Varennes		8 5	11 26	1 27	4 45		7 21	
Port-Boulet	3 46	8 20	11 35	1 38	5 1	6 16	7 39	10 50
Langeais	4 20	8 59	11 55	2 12	5 46	6 38	8 30	11 16
Tours arr.	4 59	9 42	12 33	2 51	6 35	7 24	9 54	11 48
Paris arr.	10 39		4 48	10 46	2 35	11 58		5 7
	matin	matin	soir	soir	matin	soir	soir	matin

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Expr. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. matin	Expr. matin	Omn. mixte matin	Direct mixte soir
Paris (départ)	9 25	11 45	11 15	12 45	11 20	11 20	12 20
	matin	matin	matin	matin	soir	soir	soir
Tours (départ)	1 34	4 51	7 15	10 47	2 53	5 25	8 47
Langeais	2 23	5 46	8	11 39	3 30	6 8	9 30
Port-Boulet	2 45	6 18	8 39	12 11	3 50	6 43	10 7
Varennes		6 29	8 51	12 22		6 54	10 19
Saumur (arrivée)	3 2	6 40	9 4	12 33	4 5	7 6	10 32
— (départ)	3 8	6 52	9 12	12 39	4 9	7 12	10 42
Saint-Martin		7 6	9 26	12 51		7 25	
Saint-Clément		7 13	9 33	12 57		7 32	
Les Rosiers		7 21	9 41	1 4	4 25	7 39	
a Ménitré	3 31	7 32	9 52	1 13	4 32	7 48	11 13
Angers (arrivée)	3 57	8 21	10 41	1 54	4 57	8 32	11 53
Nantes (arrivée)	5 55		1 51	5 38	6 46	12	
	matin	matin	soir	soir	soir	matin	soir

SAUMUR — LA FLÈCHE

	matin	soir	soir		matin	matin	soir
Saumur	5 30	1 20	7 20	La Flèche	7 15	10 25	4 1[illegible]
Vivy	5 43	1 40	7 34	Clefs	7 31	10 46	4 30
Longué	5 55	2 1	7 48	Baugé	7 52	11 13	4 41
Jumelles	6 7	2 23	8 1	Jumelles	8 9	11 32	5 1[illegible]
Baugé	6 22	2 49	8 19	Longué	8 24	11 51	5 15
Clefs	6 39	3 17	8 38	Vivy	8 37	12 14	5 34
La Flèche	6 52	3 35	8 52	Saumur	8 50	12 30	5 4[illegible]

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Hôtel-de-Ville de Saumur 1892

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,